

# **I. Conditions générales de vente**

## 1. PRÉSENTATION

SMART DEVELOPPEMENT est enregistré comme organisme de formation auprès du préfet Auvergne - Rhône-Alpes sous le numéro 84691606369 et dont le siège est établi au 2 B Rue du Barriot – 69570 DARDILLY.

SMART DEVELOPPEMENT développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, (l'ensemble des prestations de formation SMART DEVELOPPEMENT étant ci-après dénommée "l'Offre de services SMART DEVELOPPEMENT" ou "l'Offre de services").

## 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services SMART DEVELOPPEMENT auprès de tout client professionnel (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de SMART DEVELOPPEMENT, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que SMART DEVELOPPEMENT ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de SMART DEVELOPPEMENT, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## 3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

### 3.1 Formations interentreprises

#### 3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes.

#### 3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de SMART DEVELOPPEMENT.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnel et sont

directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

### 3.1.3 Remplacement d'un participant

SMART DEVELOPPEMENT offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de SMART DEVELOPPEMENT.

### 3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, SMART DEVELOPPEMENT se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

## 3.2 Formations intra-entreprise

### 3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client ou SMART DEVELOPPEMENT (coworking, hôtels...).

### 3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par SMART DEVELOPPEMENT. Sauf disposition contraire dans la proposition SMART DEVELOPPEMENT, Un acompte minimum de 30% du coût total de la formation sera versé par le Client.

## 4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

### 4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est remise en main propre au dernier jour de la formation, ou adressée par courrier après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### 4.2 Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à SMART

DEVELOPPEMENT. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par SMART DEVELOPPEMENT au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à SMART DEVELOPPEMENT au premier jour de la formation, SMART DEVELOPPEMENT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

#### 4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre SMART DEVELOPPEMENT et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

### 5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES FORMATIONS SMART DEVELOPPEMENT

#### 5.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par SMART DEVELOPPEMENT sont valables un (1) mois à compter de l'envoi de la proposition commerciale ou du devis.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par SMART DEVELOPPEMENT d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par SMART DEVELOPPEMENT à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

#### 5.2. Facturation – Règlement

##### 5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

### 5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, SMART DEVELOPPEMENT pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. SMART DEVELOPPEMENT aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à SMART DEVELOPPEMENT.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

### 5.2.3 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière du PRESTATAIRE acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat par application automatique de la formule de révision de prix suivante :  $P1=PO (S1)$

Où  $P1$  = prix révisé en EUR HT  $P0$  = prix initial en EUR HT

$S1$  = indice Syntec à la date de renouvellement du contrat

$S0$  = indice Syntec à la date de signature du contrat où à la date anniversaire du contrat pour les périodes postérieures.

### 5.3. Limitations de responsabilité de SMART DEVELOPPEMENT

La responsabilité de SMART DEVELOPPEMENT ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à SMART DEVELOPPEMENT. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de SMART DEVELOPPEMENT est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de SMART DEVELOPPEMENT est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de SMART DEVELOPPEMENT ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

#### 5.4. Force majeure

SMART DEVELOPPEMENT ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à SMART DEVELOPPEMENT, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de SMART DEVELOPPEMENT.

#### 5.5. Propriété intellectuelle

SMART DEVELOPPEMENT est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par SMART DEVELOPPEMENT pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de SMART DEVELOPPEMENT. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de SMART DEVELOPPEMENT. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, SMART DEVELOPPEMENT demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

#### 5.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents concernant l'autre partie, et ce, qu'elle qu'en soit la nature. En particulier, les informations et documents reçus antérieurement à la conclusion du contrat sont couverts par la présente clause. Ainsi, l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par SMART DEVELOPPEMENT au Client ne peut faire l'objet d'aucune publicité ni publication.

SMART DEVELOPPEMENT s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

#### 5.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par SMART DEVELOPPEMENT comme client de ses offres de services, aux frais de SMART DEVELOPPEMENT.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6.5, SMART DEVELOPPEMENT peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, notamment sur son site internet, en entretien avec des tiers, dans les communications à son personnel et documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

#### 5.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par SMART DEVELOPPEMENT aux fins de réalisation et de suivi de la formation

- Le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;

- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à SMART DEVELOPPEMENT.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. SMART DEVELOPPEMENT conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

#### 5.9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et SMART DEVELOPPEMENT à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Lyon